



Châteaureux

Construction d'un quartier, associant une cité des affaires, des logements et les services et commerces, autour du pôle multimodal de déplacements.

Site de projet

Le site se développe au Nord et au Sud de la gare de Châteaureux sur un secteur qui offrait jusqu'au début des années 2000 une physionomie de quartier industriel lié historiquement à la présence du chemin de fer. Le faisceau de voies ferrées représente une rupture forte entre le quartier du Soleil, au Nord, et le quartier de Châteaureux, au Sud.



Limite de secteur - . -

Objectifs des aménagements sur le secteur

- développer un quartier à part entière, offrant une mixité fonctionnelle et des espaces publics de qualité.
- assurer une dynamique de développement pour le quartier autour du pôle multimodal,
- développer l'habitat dans un souci de diversification et d'équilibre de l'offre sur la ville,
- développer sur le site une cité des affaires, pôle tertiaire de niveau métropolitain.



Gare et faisceau ferré



Rue de la Montat

Organisation du quartier et composition urbaine

Le quartier fait l'objet d'une importante opération de renouvellement urbain qui s'organise en deux entités, au Nord et au Sud de la Gare.

La gare et le pôle d'échange multimodal :

La gare s'ouvre au sud sur une esplanade qui accueille des fonctions multimodales de transport : nouvelle ligne de tramway, gare ferroviaire et routière, parking relais, location de véhicules, modes doux... Le site assure ainsi l'articulation entre tous ces modes de transport. Le parvis de la gare est totalement offert aux piétons et s'ouvre en direction du centre ville. L'Esplanade de France reçoit la ligne de tramway et la gare routière.

Châteaueux Sud :

De nouveaux programmes mixtes et diversifiés (logements, activités, services, commerces...) s'implantent le long de l'esplanade et le long de la rue de la Montat en direction du centre ville.

Dans le cadre de la création de la nouvelle ligne de tramway, les voiries principales, rue de la Montat, rue Dalgabio, sont réaménagées.

Un maillage de voies secondaires existantes, à réaménager ou à créer, assure la desserte interne du quartier. La rue Denfert Rochereau assure la liaison piétonnière entre la gare et le centre ville.

L'îlot Place Haute situé entre la rue de la Montat et l'extrémité Est du mail devra être organisé de façon à donner une large place aux espaces accessibles au public et à créer, par la composition urbaine et le paysage, un événement apte à annoncer l'accès au quartier de la gare de Châteaueux.

Positionné au sud est de la rue de la Montat, l'îlot dominé par le bd du 38^{ème} RI est la porte d'entrée naturelle du quartier de la gare. Cet îlot, repéré sous l'appellation "**SUD-EST**" au plan de l'OpAS, dispose de vastes espaces non bâtis, propices à la réalisation d'une opération d'aménagement mixte combinant habitats et activités tertiaires. Les projets à venir devront privilégier l'animation altimétrique des constructions. Est ainsi recherché le principe d'émergences sculptant les collines par le biais d'une alternance des hauteurs. Par ailleurs, un jardin public, structurant l'espace et généreux dans son emprise, assurera une liaison verte entre la rue de la Montat et le bd du 38^{ème} R.I. Des parcours modes doux viendront également mailler ce territoire.

Sur l'îlot "**POSTE WEISS**", ainsi dénommé au plan de l'OpAS, et délimité par les rues Denfert Rochereau, du Plateau des Glières, du Gris de Lin et l'Esplanade de France :

- les projets devront privilégier l'animation altimétrique des constructions,
- la façade du bâtiment implanté face à la gare présentera une porosité permettant d'offrir, depuis l'espace public, une vue sur le cœur d'îlot.

Les têtes des îlots situés au débouché du Pont du Soleil, à l'articulation entre l'Esplanade de France et les rues Cugnot et Ferdinand, marquent l'entrée du quartier de gare depuis le Nord. Leur positionnement les prédispose à l'accueil de bâtiments dont l'architecture favorise un effet de signal, tout en se raccordant à l'existant.

Châteaueux Nord :

Le secteur reçoit le nouveau tracé du boulevard urbain ; il assurera le contournement du centre ville en empruntant la rue du Colonel Marey réaménagée et constituera un atout de développement pour le secteur.

Les premiers programmes, dont une gendarmerie, pourront s'y développer.

Le développement de la partie Nord de Châteaueux est contraint par l'existence de l'activité de fret ferroviaire et conditionné par le franchissement du faisceau ferré.

Le déplacement éventuel de l'activité fret, la possibilité de franchissement du réseau ferré et l'effet potentiel d'entraînement de la partie sud pourraient conduire à amplifier l'ambition du projet Nord.

Voiries et espaces publics

L'Esplanade de France, d'une largeur de 60 m, constitue l'espace public majeur et structurant du quartier. La plate-forme centrale accueille la ligne de tramway et les arrêts de bus urbains et interurbains.

L'aménagement de la rue du Colonel Marey en boulevard urbain assure la liaison entre le boulevard Jules Janin et le boulevard Fauriat.

Orientations paysagères

Depuis la rue des Alliés, des relations visuelles avec le grand paysage, des perspectives vers la Plaine Achille et le quartier du Soleil doivent être préservées. Cela concerne notamment la perception du clocher de l'église du quartier du Soleil dans l'axe de la rue Verpillieux et les vues vers la Plaine Achille et le stade Geoffroy Guichard.

Les perspectives indiquées au schéma peuvent être ménagées sans obligatoirement réaliser des percées visuelles ou césures toute hauteur. La façon de traiter cette intention, la localisation et le dimensionnement de ces percées visuelles sont laissés libres ; des transparences dans le bâti peuvent constituer une réponse.

La recherche de qualité des espaces publics est un objectif majeur, déjà illustré par la réalisation de l'Esplanade de France.

RU-06 Chateaucreux

OpAS
RU-06

Légende

Traitement des espaces publics

- 11 - Espace à dominante piéton
- 15 - Césure(s) dans le front de façade
- 12 - Mode doux (piéton deux roues)
- 14 - Front bâti accompagnant l'espace public
- 16 - Perspectives, belvédères
- 17 - Alignements d'arbres

Affectations à conforter ou à créer

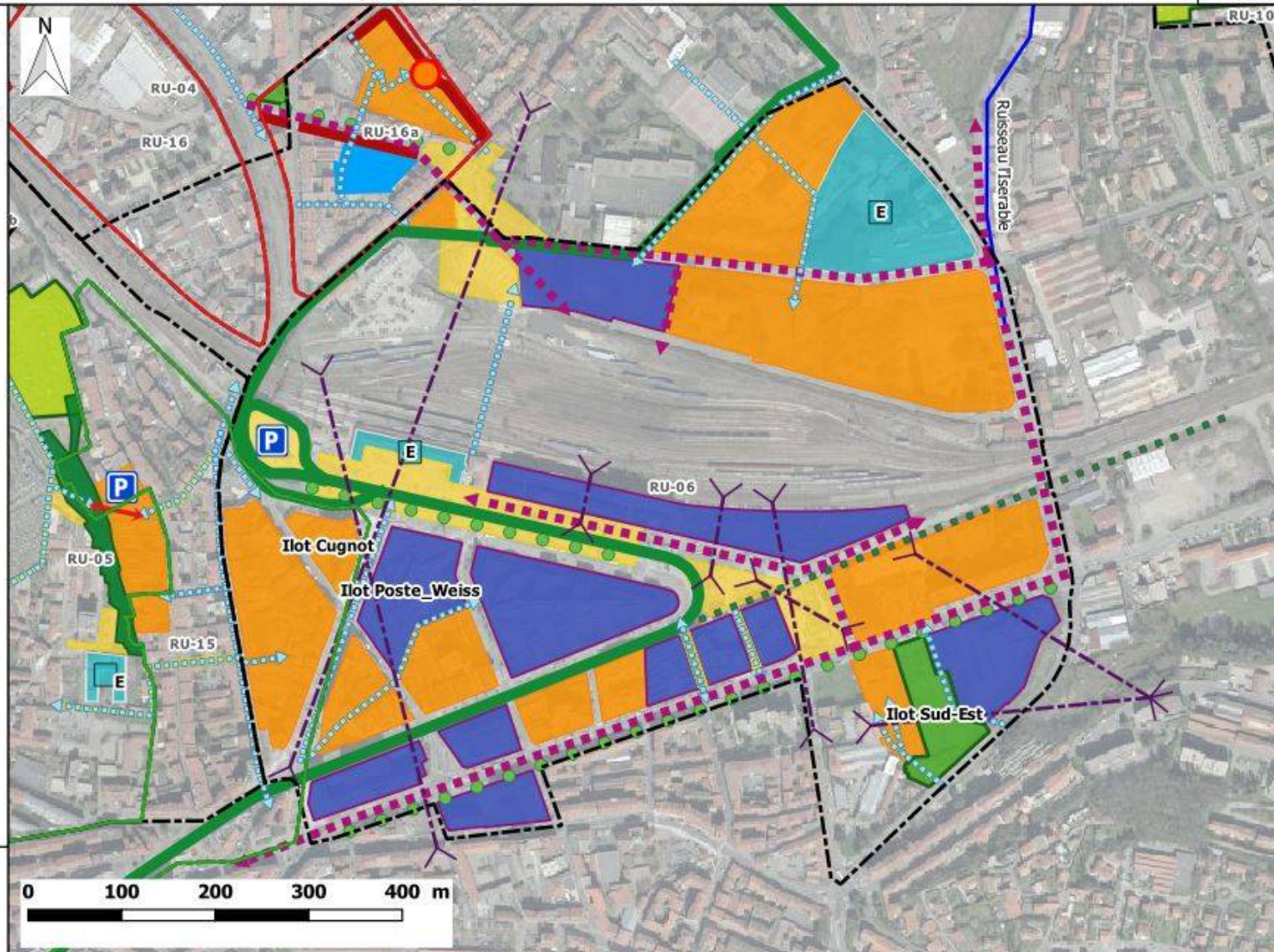
- 21 - Mixité fonctionnelle à dominante habitat
- 22 - Mixité fonctionnelle à dominante tertiaire ou artisanale
- 26 - Equipement collectif

Traitement des espaces naturels

- 31 - Arbres, boisements à conserver ou à créer
- 32 - Espaces verts, de loisir, de sport à requalifier ou à créer
- 33 - Jardins familiaux

Equipements particuliers

- 48 - Equipement d'intérêt général
- 41 - Voiries à créer ou requalifier
- 43 - Tracé tram way
- 46 - Ouvrage de franchissement
- 51 - Hypothèse de tracé TCSP
- Polygone d'implantation



Echelle : 1:6000

Logiciel : QGIS 3.4.7-Madeira
Source : Cadastre Données DGFIP 2019
CRAIG 2017

Saint-Étienne / **SAINT-ÉTIENNE**
L'expérience design / la métropole

SÉM

Edité le Septembre 2019 (11e modification)

Service Planification
SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE